



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement**

Mission Développement Durable et Evaluation  
Environnementale

Basse-Terre, le 15 JUIL. 2021

Pôle Evaluation Environnementale

**Nos Réf. :** J-FB/P-AM/PW/CB/LD-R/MDDEE-2021-n° 83  
Affaire suivie par : Catherine BADLOU

**Vos réf.:**

[eval-environ.guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr](mailto:eval-environ.guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. 0590 99 35 79 – Fax : 0590 95 32 12

**Autorité environnementale  
préfet de région**

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-environnementale-r34.html>

Monsieur,

Par courrier en date du 07 juin 2021, vous m'avez transmis votre dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact concernant le projet suivant : **“Opération de construction d'une résidence de neuf logements collectifs destinés à la location comme résidence de tourisme au lieu-dit, Galbas” - commune de SAINTE-ANNE.** Par courrier du 09 juin 2021, j'ai accusé réception de votre dossier qui a été enregistré sous le numéro **CC-2021-450/DEAL/MDDEE.**

Cependant, après examen minutieux de votre dossier et consultation des services, il s'avère que votre projet n'est pas soumis à examen au cas par cas, aucune rubrique du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement ne peut être visé. En revanche, votre projet est bien soumis à autorisation de défrichement.

Aussi, je vous invite dès à présent, à prendre l'attache de la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) pour la suite de l'instruction de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Monsieur FIFI Toussaint Emlile  
Rue Eugène Bimane – Dothémare  
97139 ABYMES**

**Copie : Préfecture - DAAF - DEAL/PACT**

DEAL Guadeloupe  
Saint-Phy BP 54 – 97102 Basse-Terre Cedex  
Tél : 0590 99 46 46  
[deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr](mailto:deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr)  
[www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr)

P/ le préfet et par délégation  
le directeur de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement



Le Directeur Adjoint

**Pierre-Antoine MORAND**